

élue par le peuple, d'autre part, luttait pour l'obtention des droits généralement garantis à tous les corps élus par le vote populaire.

Au printemps de 1834, la chambre d'assemblée résolut d'en finir avec le conseil législatif qui était la cause initiale de tous les griefs des Canadiens, attendu que l'on considérait sa composition comme vicieuse, parce que, parmi ses membres, on comptait des ministres, des juges et des fonctionnaires publics, tous nommés à vie par le gouvernement de la métropole. Les députés préparèrent une série de 92 résolutions qui servirent de base aux requêtes adressées aux deux chambres du gouvernement impérial. Ces 92 résolutions contenaient tous les desiderata des Canadiens, et pour lesquels s'étaient battus vaillamment les Papineau, les Bédard, les Morin, les Lafontaine, les Taschereau, les Blanchet, les Viger, les Bourdage et autres. La lutte qui s'engageait sur des points déterminés et concrétisés, en quelque sorte, par les pétitions, devait bientôt malheureusement dégénérer en bataille rangée. Des troubles éclatèrent d'abord à Montréal, pour se continuer à St-Denis, à St-Charles et à St-Eustache.

Presque en même temps une insurrection se développait aussi dans le Haut-Canada, les révoltés ayant à leur tête deux Ecossais du nom de Courley et de William Lyon McKenzie.

Ces troubles furent réprimés avec la plus grande sévérité par Colborne, surnommé le "Vieux-Brûlot," qui pour se venger fit promener le fer et la flamme dans une foule de paroisses et de villages paisibles ou pacifiés. Un grand nombre des nôtres devaient payer cette révolte de leur tête: 13 montèrent sur l'échafaud et 140, du Haut et du Bas-Canada, furent déportés aux Bermudes.

Les Canadiens français furent traités avec une rigueur excessive, et comme l'envahisseur américain n'était plus à redouter l'Angleterre fit sentir toute la pesanteur de son bras sur les habitants du Bas-Canada.

Mais revenons quelques pas en arrière. Lord Durham avait fait une étude des conditions du pays et laissé avant son départ, en 1838, un mémoire célèbre dans lequel il signalait les défauts du système colonial et reconnaissait aux Canadiens le droit de jouir d'un ministère responsable, à condition qu'on fit du Bas-Canada une province anglaise en l'unissant, d'abord au Haut-Canada et, plus tard, aux autres provinces.

Malgré les protestations des Canadiens ce projet fut adopté en 1840, et l'on prit des mesures sévères pour angliciser la province française. Puis le Bas-Canada devait payer la dette du Haut-Canada, laquelle était d'environ un million de louis, pendant que le Bas-Canada n'avait aucune dette à cette époque. Enfin, l'usage du français, comme langue officielle, était interdit dans les débats de la législature de même que dans les documents officiels.